



Entre les soussignés

Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs
Maison des services – Château Stanislas 55 200 COMMERCY
Représentée par Monsieur Francis LECLERC, Président
ci-dessous dénommé le bailleur,

d'une part,

Et

Mairie Commercy
Château Stanislas 55200 COMMERCY
Représentée par Jean Philippe VAUTRIN
ci-dessous nommé le preneur,

d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet

La Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs met à la disposition du preneur le gymnase du *Château à Commercy*
Le preneur disposera de ce local dans le cadre *du marché de Saint-Nicolas*.

Article 2 - Conditions de la mise à disposition

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 - Obligations des parties

Le Preneur jouira du bien raisonnablement ; il s'engage à rendre le lieu propre au terme de la convention.
En cas de mauvaise utilisation volontaire ou de dégradations, la responsabilité de l'association pourrait être mise en cause et les frais mis à sa charge.

La Communauté de Communes prend à sa charge tous les frais de fonctionnement (électricité, eau).

La Commune de Commercy est autorisée à déposer une demande d'utilisation exceptionnelle des locaux auprès du SDIS de la Meuse dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

Article 4 - Assurance et responsabilité

La commune s'engage à assurer le bien pendant la durée de la mise à disposition.
Le bien est sous l'entièr responsabilité de la commune, en aucun cas la responsabilité de la Communauté de Communes ne pourra être engagée.
En cas de dégradation dûment constaté, le bailleur procédera à la remise en état aux frais du preneur.

Article 5 - Incessibilité des droits

La présente convention est conclue "intuitu personae", le preneur ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit. Le preneur ne pourra notamment pas sous-louer tout ou partie des locaux mis à sa disposition.

Article 6 - Durée

Cette mise à disposition est consentie *le vendredi 05 décembre 2025 à partir de 14h00, le samedi 06 décembre 2025 et le dimanche 07 décembre 2025*

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont un est destiné au preneur.

Fait à Commercy, le 25 août 2025

CC Commercy Void Vaucouleurs

Le Président,

Francis LECLERC

La Mairie de Commercy